

## Relevé des décisions extraites des CR de réunions du Conseil d'Administration

### MARS 2009

- **Ateliers professionnels**

Après débat, il apparaît clair pour tout le monde qu'en terme de surface comme de budget, **c'est l'habitat qui devra rester prioritaire sur les activités professionnelles**, et que la construction d'ateliers hébergeant des activités individuelles peut être planifiées sur des tranches ultérieures de travaux. Soumise au vote, cette idée recueille l'unanimité, moins l'abstention de Marie-Thérèse qui reste réservée quant à l'implantation et l'usage partagé d'ateliers sur le terrain.

Il est également rappelé que l'activité sur le lieu de vie fait partie du projet Ecoravie, et que toute activité lucrative donnera lieu à un loyer comprenant une part du chiffre réalisé.

- **Nouveaux membres**

**1/Adhérer à la charte**, la recopier et la signer. Il est important que le/les personnes comprennent ce qui différencie Ecoravie d'une copropriété classique. Il faut donc accompagner cette charte de précisions concrètes quant à la vie et aux tâches collectives, mais aussi à la responsabilité individuelle vis-à-vis du collectif.

**2/S'exprimer avec authenticité** : l'état d'esprit dans lequel je souhaite vivre ; ce qui me motive pour devenir un Ecoravie, partager cette expérience ; mes attentes éventuelles vis-à-vis du groupe.

**3/La cooptation** : les membres d'Ecoravie doivent ensuite être unanimement d'accord pour intégrer de nouveaux arrivants. Si tel n'est pas le cas, quel système décisionnel sera juste sachant que, pour des questions de ce type (qui relèvent de l'humain), le vote n'est peut-être pas adapté.

**4/Une période de 3 mois** pour se découvrir, s'approprier et laisser à chacun le temps de sentir si un nouvel équilibre trouve sa place au sein du groupe.

**5/Paiement du droit d'entrée.**

### MAI 2009

- **Organisation interne**

Chaque commission est constituée de membres et d'un coordinateur qui représente son groupe lors des réunions de coordination. Ces groupes sont autonomes et peuvent/doivent avancer entre les assemblées plénières.

- **Frais de déplacement**

*[En cas de déplacement dans le cadre du projet Ecoravie]...* Chacun garde ses factures précieusement. Ces frais seront intégrés dans le journal des comptes.

### JUIN 2009

- **Fond de roulement/cotisations mensuelles**

Après discussions, il a été décidé que le fonctionnement de l'association et la progression du projet nécessitent un fonds de roulement. > Participation mensuelle des écoravissants (**20€ par personne et par mois, 30€ par couple/foyer**, à verser en liquide ou chèque lors de la réunion). C'est le trésorier qui récupèrera les chèques et les comptabilisera pour chaque mois.

- **Achat/foncier**

Terrain de l'Hôpital : suite à un RDV avec le directeur, Marie-Thérèse s'engage à envoyer une lettre d'offre pour l'achat à 33 €/m<sup>2</sup>, soit env. 137 000 €.

Au cas où il faille précipiter ces achats, tout le monde est d'accord pour la constitution rapide d'une structure acquéreuse (type SCI) qui pourra ensuite, si nécessaire, être transformée en une structure plus adaptée à notre usage.

### AOÛT 2009

- **Cotisations mensuelles**

La cotisation reste à 20€ par personne et 30€ pour les couples. A partir de septembre, **prévoir de faire un virement, un mail à venir communiquera le RIB.**

- **Sollicitation de spécialistes extérieurs/ Juriste**

Idée de l'avocat spécialisé en droit d'urbanisme et l'expert comptable pour la construction (J-Claude) > Adhésion de principe, comment on s'organise ?

- **Nouveaux arrivants**

Concernant les nouveaux arrivants, nous devons dorénavant dire que le groupe est fermé, mais que les personnes intéressées pour intégrer Ecoravie peuvent être placées en liste d'attente. Pour cela, demander une lettre de motivation. Une rencontre avec quelques membres de la commission convivialité /accueil serait proposée pour une présentation du projet.

- **Contractualisation/ Architecte**

Frédérique Perrin, Architecte DPLG de Dieulefit, nous a fait un devis pour établir la demande de CU à 1200 €. Après débat et consensus partiel (à valider par les absents le lendemain 30/08), **nous décidons l'intervention de Frédéric Perrin** pour gagner en crédibilité et affirmer un engagement financier des ecoravissants.

- **Achat/ foncier**

Il est décidé d'acheter le terrain de Roussin au plus vite. (A valider dimanche 30/08). De toute façon rien ne serait perdu si toutefois notre projet n'aboutit pas (possibilité de revente, ou clauses suspensives) et cela nous permettrait aussi de gagner en crédibilité.

## SEPTEMBRE 2009

- **Déontologie**

Il est demandé à tous que ce qui est dit entre nous soit confidentiel.

- **Embauche/ salariée**

Mise en place d'un CAE avec Audrey. Thierry est référent pour le suivi de sa mission avec Claire, Fred et Laurence en renfort.

Ce contrat représenterait 24h par semaine sur 6 mois minimum. Coût pour Ecoravie: 10% du salaire, soit 150€ par mois, soit 900€ sur 6 mois, soit 1800€ sur 1 an.

- **Montage juridique et financier**

> **Capacités financières:**

Problème d'argent à aborder. Que chacun aille voir son banquier et lui demande quelle serait:

- sa capacité d'emprunt par rapport à son revenu à la date d'aujourd'hui,
- le montant empruntable,
- les garanties qu'il peut amener.

> **Principe:**

Tout le monde est d'accord pour ne pas être totalement propriétaire.

## JANVIER 2010

- **Localisation**

La question posée : qui est prêt à envisager Ecoravie ailleurs?

> Réponse: 3 personnes ne sont pas prêtes à changer, et 9 seraient prêts à déplacer le projet jusqu'à 10 km.

Suite aux avancées politico-financières, tout le monde est d'accord pour rester concentrer sur les Reymonds, cette question de faire migrer le projet ailleurs est ajournée.

## FEVRIER 2010

Le groupe affirme son principe d'acceptation de tout niveau social, que l'habitant soit *[sous les plafonds]* PLS ou pas ; le groupe est solidaire. La mixité sociale est l'une de nos valeurs essentielles. L'humain est au cœur de notre projet.

Le groupe affirme que la collaboration avec DAH est conditionnée par la participation possible d'habitants n'ayant pas droit aux PLS.

- **Organisation interne**

Il appartient à tout le monde de fixer les objectifs [*de l'association*]. Outil : un diagramme. Cibler les priorités.

Rôles des commissions : recueil et exécution. Remettre en marche le travail par commission et notamment la commission « choix de vie » > Fonctionnement validé par le groupe.

### Mars 2010

- **Contractualisation/ Comptable**

Décision de recourir à un comptable extérieur : Monique Rioult. Missions en plus de l'élaboration des fiches de paie : journal des comptes, compte de résultats et bilan trimestriel, budget prévisionnel.

- **Missionnement/ Géomètre**

Missionner un géomètre le plus rapidement possible. Coût: 2000€ (en plus des cotisations mensuelles versées par chacun).

Quelle solidarité entre les revenus? > Participation au prorata, c'est un engagement de départ.

- **Cahier des charges**

Établir un cahier des charges. Possibilité pour JC d'élaborer un cahier des charges ? > Oui. En utilisant les synthèses des fiches de programmation.

- **Certificat d'urbanisme**

Nouvelle demande de Certificat d'Urbanisme : Sébastien et Damien s'en occupent.

### Avril 2010

- **Réunions & prise de décisions**

Adoption de l'utilisation des signes lors des réunions (voir fiche descriptive).

Adoption des cartes de couleur, l'utilisation permanente pendant la séance est possible pour ceux qui le souhaitent, les autres souhaitent du temps pour l'adopter au cours des séances prochaines

- **Montage juridique et financier/ Principes**

Vote sur 3 grands principes :

- « Démocratie : une personne = une voie »
- « Non spéculation »
- « Propriété collective avec formule juridique adaptée SCIA, SCIAPP, SCI, ... »

> Décision : Vert à l'unanimité moins 1 voix (blanc. Annie : quel statut pour la maison commune ?)

- **Utilisation et gestion des espaces collectifs**

Consensus presque atteint sur l'utilisation de l'espace collectif pour des usages privés (sauf 1 orange, 1 blanc, 2 bleu) avec contractualisation (prestation de services) précisée pour 11 personnes ; Marie-Thérèse soumet sa réponse aux résultats du travail de la Commission.

### MAI 2010

- **Réunions & prise de décisions**

- Vote sur l'adoption des outils d'animation et de décision **pour chaque réunion du groupe.**

>Adoption: 7 vert et 1 bleu.

\*Sébastien (bleu): pas nécessairement indispensable pour les réunions en petit comité.

- Règle générale établie concernant les membres absents aux réunions : les absents n'entravent pas la bonne

marche du projet. [Les personnes excusées peuvent voter en amont, les décisions à prendre étant indiquées dans l'ordre du jour généralement à l'avance].

- **Achat collectif**

Achat d'un four (pizza, tartes flambées) par l'association. \*Prix du four : 360€.

- **Modifications statutaires**

- Membres fondateurs: on garde l'histoire mais on ne fait pas apparaître les noms des fondateurs dans les statuts.  
- Points supplémentaires dans l'objet : mise en réseau et promotion de l'habitat groupé.  
- « Ecoquartier » a été remplacé par « écolieu ».  
> Validation des modifications statutaires. Vote: 8 vert.

- **Réseau**

Participation d'Ecoravie au Mouvement du Colibri. Référent: Thierry.

- **Cotisations mensuelles**

Le mécanisme de péréquation basé sur les revenus de chaque membre (cf. simulation) en l'état revêt beaucoup d'inconvénients.

> Vote pour conserver la formule actuelle à la fois plus souple mais aussi représentative de la volonté de gérer les choses solidairement à l'intérieur du groupe. > Adoption à l'unanimité.

**\*Cotisations mensuelles: 40€/personne et 60€/famille.**

- **Recherche de fonds**

Décision de déposer une demande de subvention de 9000€ dans le cadre de l'appel à projet de la Région « Rhônalpins écocitoyens » sur le volet « accompagner les changement de comportement ».

## JUIN 2010

- **Réseau**

Décision de participer aux rencontres Solidaires en novembre 2010 (organisation d'un atelier sur l'écologie relationnelle).

- **Achat/ terrain**

Concernant l'achat du terrain, il semble plus logique de prendre comme base de calcul 1 pour les célibataires et 1,5 pour les familles.

Vote sur l'adoption de cette base de calcul : Adoption à l'unanimité, sauf 1 voix non bloquante.

- **Organisation des réunions**

Le principe de la pratique du rituel périodique est adopté. L'horaire de démarrage des réunions est avancé à 9h30. Le rituel clôture la matinée. Et le repas de midi est pris moins tard. Cet horaire convient particulièrement aux familles avec des jeunes enfants.

- **Sollicitations de spécialistes extérieures/ Notaire**

Vote: Qui est d'accord pour travailler avec Maître Reboul ?

> Vert à l'unanimité: Oui pour tous.

- **Montage juridique**

Qui est d'accord pour créer une SCI composée de l'association ECORAVIE qui détient quasiment toutes les parts et de deux associés ?

> Vert à l'unanimité : Oui pour tous

- **Frais de déplacement**

Base retenue pour le remboursement des frais de déplacement : 0.30 €/km pour tout le monde y compris Audrey.

- **Salaire Monique pour 2010**

Compte tenu du surcroît de travail occasionné par une remise en ordre des données de l'association, la somme pour 2010 est accordée à 750€.

- **Engagement financier minimum**

Le principe d'un engagement financier minimum pour les futurs habitants est voté à l'unanimité des présents. Un montant minimum pour la phase technique (frais notarial, frais architecte, dépôt de caution, achat terrain, etc...). Ce montant est évalué à 5000€ à verser en deux temps : 1000€ immédiatement pour la création de la SCI et les frais de notaires puis 4000€ dans un deuxième temps. Délai avant la fin de l'année mais non précisé. Un montant minimum pour la phase collective (travail sur le bâtiment commun) fixé à 5000€ également mais à verser ultérieurement. Echéance à préciser.

## JUIN 2010 (après l'AG)

- **Organisation interne**

Il a été proposé que le bureau se réunisse une fois supplémentaire entre chaque CA, notamment pour établir un ordre du jour complet.

- **Contrat/ Audrey**

Reconduction du Contrat d'Audrey pour 16 mois adoptée.

- **Recherche de fonds**

Décision de répondre un appel à projet de la Fondation de France portant sur les processus participatifs dans l'habitat. Date butoir: 5 septembre. Demande de 10 000€ pour couvrir le coût de l'APS.

- **Sollicitation de spécialistes extérieurs**

Est-il utile de solliciter parallèlement le juriste Maître Brard ?

> Son expertise en droit des sols pourrait être utile dans le cadre du travail que l'architecte réalisera sur la question de l'accès pour l'obtention de CU.

- **Achat/ terrain**

Pour identifier qui achète ce terrain : besoin de connaître la localisation des constructions à partir de l'avant-projet. \*M. Roussin s'est dit prêt à attendre jusqu'à la fin de l'année 2010.

- **Sollicitations de spécialistes extérieures/ Notaire**

Le groupe décide finalement de ne pas donner suite à la relation engagée avec Maître Reboul.

- **Montage juridique**

Après réflexion autour de la proposition de M. Reboul de créer une SCI pour la construction des appartements privatifs des propriétaires directs et de la maison commune, plusieurs membres expriment leur préférence pour la création de 2 structures distinctes pour gérer les 2 lieux (pour éviter le mélange des genres).

- **Démission de membres**

Claude & Stéphanie ont adressé un mail au groupe précisant qu'ils avaient décidé de quitter le projet.

- **Gestion/ achat collectif**

– **Stockage du four à tartes** (avec une pelle) : chez Fred & Flo sous l'appentis en cours de construction. Il reste 30 fonds de tarte qui seront stockées chez eux également.

## JUILLET 2010

- **Démission de membres**

- Départ de Julia & Damien.
- Départ de Marie-Thérèse.

- **Choix de l'architecte**

- Nous retenons Imen Berarhi-Poulet pour réaliser l'APS après clarification du contenu du forfait.  
> 8 réponses vertes/ 8 présents.
- Nous mandatons Jean-Claude comme référent pour l'archi. > : 8 réponses vertes/ 8.
- Nous mandatons Jean-Claude pour collaborer avec l'archi, dans la mesure du possible, pour faire diminuer les coûts : 8 verts/ 8.

## Réunion de Bureau du 19/08/10

Débattre et voter lors de la réu du 05/09/10 la possibilité d'acheter le terrain (en réduisant le nombre de clauses suspensives si cela inquiète le propriétaire et/ou retarde trop l'opération d'achat)

## SEPTEMBRE 2010

- **Contractualisation/ Architecte**

Nous sommes d'accord sur les termes du contrat. La lettre de commande sera envoyée à Claire pour signature. Pas besoin d'acompte.

Calendrier: l'APS devrait durer environ 2 mois ½, avec une marge de 15 jours/1mois en fonction des aller/retour entre le groupe et l'architecte.

L'APS est donc facturée à Ecoravie.

**\*Important :** les 5000€ de l'APS ne seront engagés que lorsque nous aurons la garantie que DAH s'implique dans le projet aux conditions souhaitées par Ecoravie.

- **Règlement de l'APS**

**Vote :** Etes-vous favorable à une participation financière par ménage sur la même base de calcul que pour les cotisations (soit 400€ pour les pers célibataires et 600€ pour les familles) ?

> 8 votes verts + 2 votes favorables par mail (Laurence et Claire). Thierry fait remarquer qu'il bascule dans le mode de calcul célibataire.

**Vote :** Préconisez-vous une participation financière de la part d'Annie à la même hauteur que les autres membres ?

> 8 votes verts.

**Conclusion :** il est donc souhaité que chaque membre verse – dès que possible et une fois que nous aurons eu confirmation de l'engagement de DAH – sa part pour couvrir les frais de l'APS : 400€ par pers célibataire et 600€ par famille.

- **Achat/ terrain**

Décision relativement à l'achat des terrains : les démarches à entreprendre sont conditionnées à l'étude sur les accès que la Mairie s'est dit prête à lancer.

- **Montage juridique et financier/ Espaces collectifs**

Il y a consensus pour que le montage présenté par Michel Valentin serve à la gestion de tout ce qui est commun (foncier et bâti) mais la question de la gestion des logements privés est plus délicate.

**Vote:** Etes-vous OK pour adopter la formule Valentin pour la maison commune et la propriété foncière partagée ?

> 8 verts

- **Procédure de sélection de nouveaux membres**

> Voir document annexe.

- **Réseau**
  - Participation d'Ecoravie au journées à Eurre début octobre.
  - Participation d'Ecoravie au Salon Ecopro à Nyons mi-octobre.
  - Participation aux RNHP à Strasbourg en novembre 2010.

- **Suivi salariée**

Cécile prend le relais de Thierry et devient référente du suivi de la mission d'Audrey.

## OCTOBRE 2010

- **Démission de membres**
  - Départ de Laurence
  - Départ de Sonia & Sébastien

- **Nouveaux membres**

Garder le forfait [= droit d'entrée] de 300€ pour les nouveaux adhérents + adhésion à l'association.

- **Communication/ relation & la Mairie**

Participation d'Ecoravie au Conseil Municipal du 3 novembre pour présenter le projet à l'équipe municipale.

- **Organisation interne**

Création d'une commission pour réfléchir à la maison commune et aux activités.

## Réunion de Bureau 10/10/10

- **Subvention Région**

### > Répartition de l'enveloppe

Si le poste salarial est surévalué de 2500 €, nous proposons de répartir cette somme en trois postes, ce qui entraîne un réajustement du budget à faire parvenir rapidement à la région :

- Pour 3/5, soit 1500 € dans le cas supposé, nous réévaluons le salaire d'Audrey. A voir avec Monique pour la situation la plus simple et plus efficace. L'augmentation du salaire horaire sur une partie seulement de son salaire, ou l'établissement d'un forfait mensuel;
- Pour 1/5, soit 500€, nous réévaluons le poste communication et **nous payons à hauteur de 900 € la création du site Internet de Raphaël.**
- Pour 1/5, soit 500€, nous réévaluons, le poste intervenant extérieur ou le poste déplacement.

### > Structuration de la fonction de promotion

Bien séparer Ecoravie interne (26h) et externe (9h). Ce qui exigera peut être une nouvelle organisation du travail. Interface pour le public bien séparé aussi (Site internet, etc..)

Participation d'Audrey à la création d'un outil solidaire de financement type foncière pour l'habitat: se mettre en lien avec les structures qui y réfléchissent. Pas de volume horaire prévu. A revoir.

## NOVEMBRE 2010

- **Dons à l'association**

**Vote:** Validez-vous la démarche consistant à adresser une demande aux services des impôts qui permettrait à l'association de délivrer des reçus aux donateurs ouvrant droit à réduction pour ces derniers à 60 à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable?

>Résultat sur 8 votants : 7 verts (pleine adhésion) et 1 bleu (adhésion avec réserve). Fred souligne qu'il est important de vérifier que cette procédure correspond à l'éthique et aux valeurs d'Ecoravie. Il est répondu qu'il est difficile de se situer complètement hors-système et que cela permet aux contribuables imposables de choisir les projets qu'ils souhaitent soutenir par le biais de leurs impôts.